

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.06.2014

Révision: 04.06.2014

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **ARBRE MAGIQUE Fruit Cocktail Tree**

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Emploi de la substance / de la préparation** Assainisseur d'air désodorisant

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Producteur/fournisseur:

AUTO SPORT Diffusion S.A.  
28, rue Béatrix de Bourbon  
L-1225 Luxembourg  
Tel. + 352 44 27 87  
Fax. + 352 45 34 61

**Service chargé des renseignements:** chemical-safety@oprina.ch

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre Antipoisons-Antigifcentrum  
c/o Hôpital Militaire Reine Astrid  
Rue Bruyn 1  
Brussels B -1120  
Telephone: +32 2 264 9636  
Emergency telephone: +32 70 245 245

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

##### Systeme de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

**Pictogrammes de danger** néant

**Mention d'avertissement** néant

##### Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

##### Indications complémentaires:

Contient Geranyl acetate, dipentène, Alpha-n-hexylcinnamaldehyde, alpha-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde. Peut produire une réaction allergique.

#### 2.3 Autres dangers

##### Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**vPvB:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

BE

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.06.2014

Révision: 04.06.2014

**Nom du produit: ARBRE MAGIQUE Fruit Cocktail Tree**

(suite de la page 1)

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

**Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

**Composants dangereux:**

CAS: 104-67-6	gamma-Undecalactone ☠ N R51/53 Aquatic Chronic 3, H412	2,5-5%
CAS: 78-70-6 EINECS: 201-134-4 Reg.nr.: 01-2119474016-42	Linalol ☠ Xi R38 ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	2,5-5%
CAS: 140-11-4 EINECS: 205-399-7	acétate de benzyle substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	1-2,5%
CAS: 88-41-5	2-tert-Butylcyclohexyl acetate ☠ N R51/53 ⚠ Aquatic Chronic 2, H411	1-2,5%
CAS: 10094-34-5	Dimethyl benzyl carbiny butyrate (alpha-alpha-Dimethylphenethyl butyrate) ☠ N R51/53 ⚠ Aquatic Chronic 2, H411	0,1-1%
CAS: 138-86-3 EINECS: 205-341-0	dipentène ☠ Xi R38; ☠ Xi R43; ☠ N R50/53 R10 ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317	0,1-1%
CAS: 105-87-3 EINECS: 203-341-5	Geranyl acetate ☠ Xi R38; ☠ Xi R43; ☠ N R51/53 ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	0,1-1%
CAS: 81782-77-6	UNDECAVERTOL ☠ N R50/53 ⚠ Aquatic Acute 1, H400	0,1-1%
CAS: 101-86-0 EINECS: 202-983-3	Alpha-n-hexylcinnamicaldehyde ☠ Xi R38; ☠ Xi R43 ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Sens. 1B, H317	0,1-1%
CAS: 1205-17-0 EINECS: 214-881-6	alpha-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde ☠ Xi R43; ☠ N R51/53 ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Sens. 1B, H317	0,1-1%
CAS: 110-19-0 EINECS: 203-745-1	acétate d'isobutyle 🔥 F R11 R66 ⚠ Flam. Liq. 2, H225	≤0,1%
CAS: 123-92-2 EINECS: 204-662-3	acétate d'isopentyle R10-66 ⚠ Flam. Liq. 3, H226	≤0,1%
CAS: 127-91-3	beta-Pinene ☠ Xn R65; ☠ Xi R38; ☠ Xi R43 R10 ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317	≤0,1%
CAS: 628-63-7 EINECS: 211-047-3	acétate de pentyle R10-66 ⚠ Flam. Liq. 3, H226	≤0,1%

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.06.2014

Révision: 04.06.2014

**Nom du produit: ARBRE MAGIQUE Fruit Cocktail Tree**

**Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16. (suite de la page 2)

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

**Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

**Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

**Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

**Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction:**

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

**Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les plans d'eau et les égouts.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir par moyen mécanique.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est requise.

**Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.

**Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

**Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.06.2014

Révision: 04.06.2014

**Nom du produit: ARBRE MAGIQUE Fruit Cocktail Tree**

(suite de la page 3)

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

###### 140-11-4 acétate de benzyle

VL (Belgique) Valeur à long terme: 62 mg/m<sup>3</sup>, 10 ppm

###### 110-19-0 acétate d'isobutyle

VL (Belgique) Valeur à long terme: 723 mg/m<sup>3</sup>, 150 ppm

###### 123-92-2 acétate d'isopentyle

VL (Belgique) Valeur momentanée: 540 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm

Valeur à long terme: 270 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm

IOELV (EU) Valeur momentanée: 540 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm

Valeur à long terme: 270 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm

###### 127-91-3 beta-Pinene

VL (Belgique) Valeur à long terme: 20 ppm

###### 628-63-7 acétate de pentyle

VL (Belgique) Valeur momentanée: 540 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm

Valeur à long terme: 270 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm

IOELV (EU) Valeur momentanée: 540 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm

Valeur à long terme: 270 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm

#### Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

##### Équipement de protection individuel:

##### Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

**Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.

##### Protection des mains:

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

##### Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**Protection des yeux:** Pas nécessaire.

##### Limitation et contrôle de l'exposition environnementale

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les plans d'eau et les égouts.

BE

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.06.2014

Révision: 04.06.2014

Nom du produit: **ARBRE MAGIQUE Fruit Cocktail Tree**

(suite de la page 4)

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### Indications générales

##### Aspect:

<i>Forme:</i>	Solide
<i>Couleur:</i>	Selon désignation produit
<i>Odeur:</i>	Caractéristique
<i>Seuil olfactif:</i>	Non déterminé.

valeur du pH: Non applicable.

##### Changement d'état

<i>Point de fusion:</i>	Non applicable.
<i>Point d'ébullition:</i>	Non applicable.

Point d'éclair Non applicable.

Inflammabilité (solide, gazeux): Non déterminé.

Température d'inflammation: Non déterminé.

*Température de décomposition:* Non déterminé.

Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

##### Limites d'explosion:

<i>Inférieure:</i>	Non applicable.
<i>Supérieure:</i>	Non applicable.
<i>Propriétés comburantes</i>	Non déterminée.

Pression de vapeur: Non applicable.

Densité: Non déterminée.

*Densité relative* Non applicable.

*Densité de vapeur.* Non applicable.

*Vitesse d'évaporation* Non applicable.

##### Solubilité dans/miscibilité avec

*l'eau:* Insoluble

Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non applicable.

##### Viscosité:

<i>Dynamique:</i>	Non applicable.
<i>Cinématique:</i>	Non applicable.

**9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 10.2 Stabilité chimique

**Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.06.2014

Révision: 04.06.2014

**Nom du produit: ARBRE MAGIQUE Fruit Cocktail Tree**

(suite de la page 5)

**10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë:** Néant.

**Effet primaire d'irritation:**

**de la peau:** Pas d'effet d'irritation.

**des yeux:** Pas d'effet d'irritation.

**Sensibilisation:** Sensibilisation possible par contact avec la peau.

**Indications toxicologiques complémentaires:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Toxicité par administration répétée** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)** Néant.

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

**Toxicité aquatique:** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas facilement biodégradable.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**vPvB:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Recommandation:** De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

**Emballages non nettoyés:**

**Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 No ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

(suite page 7)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.06.2014

Révision: 04.06.2014

**Nom du produit: ARBRE MAGIQUE Fruit Cocktail Tree**

(suite de la page 6)

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

ADR, ADN, IMDG, IATA

**Classe** néant**14.4 Groupe d'emballage**

ADR, IMDG, IATA néant

**14.5 Dangers pour l'environnement:****Marine Polluant:** Non**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable.

**"Règlement type" de l'ONU:**

-

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**SECTION 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**Phrases importantes**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

R10 Inflammable.

R11 Facilement inflammable.

R38 Irritant pour la peau.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

(suite page 8)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.06.2014

Révision: 04.06.2014

**Nom du produit: ARBRE MAGIQUE Fruit Cocktail Tree**

(suite de la page 7)

DOT: US Department of Transportation  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2  
Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3  
Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2  
Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2  
Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1  
Skin Sens. 1B: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1B  
Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1  
Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - AcuteHazard, Category 1  
Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1  
Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2  
Aquatic Chronic 3: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 3

BE